



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin St Lazare, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 29 juin 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	43
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Dominique DURUY, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Nicolas DJERBI, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-François CHAVEROCHE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Philippe SISCARD, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE, Thierry LACHAISE représenté par Joël DURAND.

Excusés : Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Eric SOURBÉ, Alexandra DUMAS-NIVERT, Patrick DELAUGEAS, Jean-Michel LAGORSE, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE donne pouvoir à Jean-François CHAVEROCHE, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Laurence DUMONT, Renée MATHIEU-BROIZAT donne pouvoir à Sylvain GAUTHIER, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Anne-Marie BOSLIMON.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Composition des commissions thématiques de la CCTHPN

Dans le prolongement de l'installation de la gouvernance de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, le Conseil communautaire a arrêté, par délibération en date du 26 mai 2026, les modalités de mise en place des commissions thématiques.

Pour mémoire les commissions instituées sont les suivantes correspondantes chacune à une vice-présidence, à l'exception de celles relevant de structures satellites (CIAS et EPIC Office de Tourisme)

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

(9 Rue Taster, 33-000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu)
024-200041150-20260706-DE2026_088-DE
Reçu le 10/07/2026

- Dynamiques économiques et attractivité productive ;
- Stratégie financière, coopération et transformation publique ;
- Stratégie d'aménagement durable et habitat ;
- Transitions ;
- Performance des systèmes d'assainissement ;
- Mobilités du quotidien, mobilités alternatives et itinérance ;
- Travaux ;
- Communication et vie associative.

Concernant la commission « Stratégie d'aménagement durable et habitat », celle-ci pourra, selon l'avancement du PLUi, être élargie à l'ensemble des maires.

Les modalités de composition sont les suivantes :

- chaque commission est composée de 15 membres,
- chaque commission est ouverte aux conseillers municipaux, dans la limite de 5 conseillers municipaux au total,
- chaque conseiller municipal pourra siéger dans une seule commission,
- chaque commune pourra désigner jusqu'à deux conseillers municipaux.

Ces modalités permettront d'assurer une représentation équilibrée de l'ensemble des communes au sein de chaque commission.

Le Président de la CCTHPN assure la présidence des commissions.

Le vice-président en charge de la thématique concernée assurera les fonctions de vice-président rapporteur auprès du bureau communautaire.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique DURAND, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

 **D'ARRETER** la composition des commissions comme annexé à la présente délibération.

 **De DIRE** que les commissions incomplètes pourront être complétées de conseillers communautaires candidats après décision du bureau.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 06/07/2026



Le Président,
DURAND Dominique



AR Prefecture

024-200041150-20260706-DE2026_088-DE
Reçu le 10/07/2026